



## Communiqué

Pour diffusion immédiate

### **Malgré le nouveau bulletin scolaire L'évaluation des compétences au détriment des connaissances est toujours problématique**

**Montréal, le 20 septembre 2007** – L'instruction ministérielle annuelle, enfin rendue publique hier, précise les modalités nécessaires, tant pour les commissions scolaires que pour les enseignantes et les enseignants, afin de préparer le nouveau modèle unique de bulletin chiffré annoncé le 31 mai dernier par la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne.

Encore une fois, il faut déplorer les délais imposés aux enseignantes et aux enseignants à cause de l'absence d'information ou de directives et de la désorganisation chronique du MELS depuis l'implantation de la réforme. Bien que ces instructions arrivent plus tardivement que toutes et tous l'auraient souhaité, le délai de ces directives nécessaires à la conception des nouveaux bulletins est loin d'être le principal problème avec lequel le personnel enseignant et les parents d'élèves seront confrontés.

« En juin dernier, la ministre a motivé ses décisions relatives au bulletin sur le fait qu'elle répondait à la demande des parents qui réclamaient un bulletin clair pour mieux comprendre et suivre l'apprentissage des élèves. Malheureusement, tant que l'évaluation des apprentissages portera sur le développement des compétences au lieu de l'acquisition des connaissances, les notes en pourcentage et la moyenne de groupe ne permettront pas d'atteindre ces objectifs. Parents et profs resteront sur leur appétit pendant que les élèves en difficulté continueront d'écoper. Triste et inacceptable ! » de commenter Pierre St-Germain, président de la Fédération autonome de l'enseignement. « Le pourcentage est mal adapté pour mesurer le degré de compétences. Pouvons-nous être compétents à 60 % ? On peut cependant facilement comprendre qu'un élève maîtrise 60 % des règles de français, » de poursuivre M. St-Germain.

Les répercussions du choix de prioriser le développement des compétences au détriment de l'acquisition des connaissances vont bien au-delà des difficultés de mesurer le progrès des élèves. « Nonobstant, le moyen de rendre compte de l'évaluation, cela nous mène à détourner l'enseignement et l'apprentissage vers le savoir-faire comme finalité en escamotant l'acquisition des savoirs qui est pourtant un préalable indispensable au développement du savoir-faire. Alors comment se fait-il que les programmes de formation, la politique d'évaluation des apprentissages et les

bulletins soient tous centrés uniquement sur le développement des compétences ? Poser la question c'est y répondre ! Le ministère de l'Éducation minimise l'importance de l'acquisition des connaissances et de la maîtrise des règles de base en ne valorisant que les aspects pratiques de chaque matière. Peu importe que l'élève connaisse et comprenne les règles pourvu qu'il soit en mesure d'être fonctionnel et capable de s'en servir, il aura atteint l'objectif. Ce n'est pas notre vision de l'éducation. Pour nous, l'accès à la connaissance est le premier pas vers la liberté. Pour faire des choix, il faut connaître. Or, la réforme prive les élèves de cet accès à la connaissance. C'est pourquoi nous croyons que le retour des pourcentages dans le bulletin ne répondra pas aux attentes de la population et ne règlera pas les problèmes de cette réforme, » de conclure le président de la FAE.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 27 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, primaire, secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement  
Information : Yves Parenteau 514 910-3195 (cell.)